

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 31 mars 2025

Délibération N° 31/03/2025 12

**ETUDES ET TRAVAUX DE RENFORCEMENT
DE LA VIDEOPROTECTION TRANCHE 2025
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES
DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Aurélie LITTAYE
Mme Angélique DELMEIREN qui a donné procuration à M. Jean-Fabrice PINGUIN

Était absente :

Mme Maggy JANSSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune poursuit la mise en œuvre de son programme pluriannuel de déploiement de la vidéoprotection avec en 2025 :

- L'installation de nouvelles caméras sur 3 nouveaux sites :
 - o La nouvelle aire de jeu rue de Cheverny (1 caméra) ;
 - o Le rondpoint des canoës Avenue Thibaut (1 caméra) ;
 - o Le Square Laurent et le carrefour des rues Clémenceau et Salengro (2 caméras) ;
- Le remplacement des serveurs d'enregistrement ;
- L'ajout d'un commutateur en Mairie ;
- Le remplacement de la liaison radio entre l'école Langevin et la Mairie par une liaison en fibre optique ;
- La fourniture et la mise en place d'un onduleur dédié à la vidéoprotection ;
- Le déploiement de la fibre ;
- Les études préalables.

Le montant de l'opération s'élève à 110 000,00 €HT.

Le marché de travaux sera notifié à l'entreprise EIFFAGE semaine 12 valant ordre de service de démarrage (durée d'exécution 12 semaines maxi.).

La Communauté Urbaine d'Arras soutient financièrement les travaux de réhabilitation de l'éclairage public qui permet un retour sur investissement rapide et qui s'inscrivent dans les objectifs de transition écologique.

Le montant de subvention s'élève à 35 % de l'opération (études et travaux) avec un plafond d'aide de 40 000 € par projet.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Etudes préalables	12 000,00 €	CUA – 35 %	38 500,00 €
Travaux de déploiement de la vidéoprotection	86 000,00 €		
Travaux fibre	12 000,00 €		
		VILLE Fonds propres – 65 %	71 500,00 €
TOTAL	110 000,00 €	TOTAL	110 000,00 €

Considérant ce qui précède, il vous est donc demandé :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras pour cette opération et signer tout acte nécessaire.

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

